



SOCIÉTÉ FRANÇAISE
D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
FONDÉE EN 1902

REGLES GÉNÉRALES DE PUBLICATIONS

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

Histoire des Sciences Médicales, organe officiel de la Société Française d'Histoire de la Médecine, publie, outre les comptes-rendus des séances de la Société, les textes des communications (soit en intégralité, soit en résumé), des comptes-rendus d'ouvrages, de thèses ou de congrès.

Obligations légales :

Les auteurs s'engagent à respecter les dispositions de la loi du 11 mars 1957 modifiée, relative à la propriété littéraire et artistique.

Les manuscrits originaux, destinés à publier une communication à la société, ne doivent avoir fait l'objet d'aucune publication antérieure ni être simultanément soumis pour publication à une autre revue. À défaut, ils pourraient ne pas être publiés.

L'auteur s'engage à demander l'autorisation du Comité de lecture s'il désire reproduire partie ou totalité de son article, publié dans *Histoire des Sciences Médicales*, dans une autre publication.

L'auteur engage seul sa responsabilité, en particulier pour ce qui concerne les opinions ou les interprétations, exprimées dans les exposés ou reproduites dans les analyses.

Comité de lecture :

En aucun cas la Revue n'est engagée vis-à-vis des manuscrits reçus avant la décision définitive du Comité de lecture.

Les articles sont soumis pour approbation à la lecture d'un ou plusieurs membres du Comité ou d'un lecteur extérieur choisi pour sa compétence en la matière.

Le Comité se réserve le droit de demander une modification de la bibliographie.

Les textes, publiés ou non, ne sont pas retournés à l'auteur, à l'exception des illustrations.

L'auteur recevra une épreuve imprimée de l'article pour approbation finale. Il devra impérativement retourner celle-ci dans les quinze jours, faute de quoi le manuscrit pourra être publié tel quel sous la responsabilité de son auteur. Aucune modification du contenu du texte ne sera admise.

Texte :

Les manuscrits doivent être rédigés en français. Ils seront présentés sous forme numérisée (Word : disquette, CD rom ou courrier électronique) et ne devront pas dépasser 35 000 signes, espaces comprises (notes et références incluses).

En cas de dépassement de ces normes, approuvé exceptionnellement par le Comité et le Bureau de la Société, une participation aux frais d'impression sera demandée à l'auteur.

Dans le texte, les noms propres seront dactylographiés en minuscules. De manière générale, les nombres s'écrivent en chiffres sauf lorsqu'ils sont inférieurs à dix ou lorsqu'ils commencent une phrase.

Les notes, en nombre limité, seront renvoyées en fin du texte.

Les manuscrits doivent porter, au bas de la première page, la date de la séance et l'adresse du ou des auteurs.

Illustrations :

Tout ou partie des illustrations présentées en séance seront reproduites, si elles sont de qualité suffisante et dans la limite de l'espace disponible.

Le Comité de lecture se réserve le droit de refuser certaines illustrations proposées.

L'auteur s'engage, sur décharge de responsabilité de la Société, à s'assurer que ses illustrations sont libres de tous droits.

Elles seront numérotées en chiffres arabes pour les photographies et les graphiques (Fig. 1, Fig. 2, etc.) et en chiffres

romains pour les tableaux (Tableau I, Tableau II, etc.).

Les légendes seront fournies sous forme numérisée.

Le nom de l'auteur, le numéro de la figure et l'orientation seront indiqués au dos de chaque figure, au crayon. Mais on

préfèrera évidemment une gravure sur CR rom, avec figures, légendes et numérotation.

Références bibliographiques figurant en fin d'article :

Les références seront strictement limitées aux travaux mentionnés dans le texte et devront être conformes à l'Index Medicus ou à l'Année Philologique.

Elles doivent comporter obligatoirement dans l'ordre : nom de l'auteur, suivi des initiales du prénoms en majuscules ; titre intégral dans la langue de publication ; titre de la revue en abrégé ; année de parution, série ; numéro des premières et dernières pages précédé de la lettre p.

L'auteur est responsable de l'exactitude des citations, des références et des notes, celles-ci ne pouvant être vérifiées au moment de l'édition.

À titre d'exemple :

Livre : GRMEK M.D. *Histoire du SIDA. Début et origine d'une pandémie actuelle*, Payot, Paris, 1989

Article dans un périodique : SÉGAL A. Le bistouri électrique. Réflexion sur l'anse coupante et coagulante dans l'histoire de l'endoscopie. *Acta endoscopica*, 1988, 18, n° 3, p 219-228

Chapitre de livre : SÉGAL A. Les couteliers et fabricants parisiens d'instruments médicaux. In : *La médecine à Paris du XIIIème au XXème siècle*, s. la dir. d'A. PECKER, Hervas, Paris, 1984

Thèse : SALF É. Un anatomiste et philosophe français, Etienne Geoffroy Saint-Hilaire (1772-1844), père de la tératologie morphologique et de l'embryologie expérimentale. *Thèse méd.* Lyon, 1986, 510 p.

Deux mois avant la séance, au plus tard : le titre, le résumé en français (15 lignes au maximum), avec l'indication de 4 ou 5 mots-clés, doivent être impérativement adressés en deux exemplaires au secrétaire de séance, faute de quoi la communication ne pourra avoir lieu.

Le jour de la séance : les manuscrits définitifs (comprenant le texte, les illustrations avec leur légende, 4 ou 5 mots-clés, le résumé en français et si possible en anglais) doivent être remis au secrétaire de séance, en deux exemplaires papier, ainsi que sous forme numérisée (Word : disquette, CD-ROM, courriel).

Exceptionnellement, impérativement dans les trois semaines : les manuscrits pourront être envoyés au Secrétaire de séance :

M. Francis TRÉPARDOUX
Secrétaire de séance SFHM
9 rue des Gate Ceps 92210 Saint-Cloud
tel. 06 820 98 830 messagerie courriel : ftrepardoux@club-internet.fr

(Passé ce délai la publication des communications est aléatoire)

Le comité de lecture se réserve le droit de refuser la publication d'un manuscrit ou de demander des modifications. L'auteur en sera informé par le secrétariat général.

Si des modifications sont demandées par l'auteur, elles devront impérativement être proposées dans les quinze jours. Passé ce délai, le manuscrit sera définitivement refusé.

MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES ARTICLES

À joindre impérativement au manuscrit

Vous trouverez ci-dessous une liste de dispositions à laquelle vous vous reporterez afin de vous assurer que votre texte répond bien aux règles de présentation des articles de la Revue:

- Le manuscrit n'est pas soumis simultanément à une autre revue.....
- Deux exemplaires du manuscrit paginé (dactylographié en double interligne recto seulement) sont fournis.....
- La disquette ou cdrom de saisie est jointe au manuscrit
- Le titre (en minuscules) est suivi en dessous du prénom (en minuscules) et du nom (en majuscules) de l'auteur (des auteurs).....
- Le nom et l'adresse de l'auteur (des auteurs) sont indiqués au bas de la 1ère page
- Le nom du premier auteur, le numéro de la figure et l'orientation sont indiqués au dos de chaque figure, au crayon.....
- Les illustrations fournies sont libres de tous droits.
- Les légendes des figures sont dactylographiées sur une feuille séparée.....
- Les abréviations des revues sont conformes à celles de l'Index medicus ou de l'Année Philologique.....
- Les références sont classées par ordre alphabétique ou dans l'ordre d'appel (de numérotation) dans le texte.....
- Le style et la ponctuation des références sont conformes aux normes.

.....

Important : Fiche à signer et à joindre impérativement au manuscrit

Je, soussigné,

Auteur de la communication intitulée :

.....
.....
.....
.....

1) M'engage à respecter les conditions de publication.

2) Demande sa publication dans la revue de la SFHM *Histoire des sciences médicales* et en autorise la publication en ligne, trois ans après, sur le site internet de la BIUM

Nom prénom : Date.....

Signature :